

Position de l'ASVNM concernant les négociations relatives à un accord de libre-échange agricole entre la Suisse et l'UE

Le Conseil fédéral prévoit de négocier un accord de libre-échange agricole avec l'Union européenne (UE). L'ASVNM approuve le fait que de nouvelles options soient examinées pour l'évolution de la politique agricole. Les avantages et les désavantages d'un tel accord ne pourront néanmoins être évalués que lorsque les négociations auront débouché sur un résultat concret. Ce n'est qu'alors que nous pourrons nous prononcer sur la base des faits.

Lors de sa séance du 16 avril dernier, le comité de l'ASVNM s'est penché sur la situation de l'agriculture suisse et sur l'évolution des marchés:

- Le contexte de l'agriculture suisse change indépendamment de la politique agricole. Malgré le niveau élevé de la protection à la frontière, près d'un quart des exploitations ont abandonné la production ces dix dernières années.
- La protection à la frontière protège certes l'agriculture des importations, mais coupe la filière de possibilités de développement. Il est fort probable que la protection douanière ne pourra de toute façon pas être maintenue au niveau actuel à moyen terme, que ce soit en raison du rapprochement avec l'UE, de la poursuite des négociations de l'OMC ou d'autres accords bilatéraux avec des pays non européens (pays émergents).
- Un accord à l'OMC incluant une forte réduction de la protection à la frontière aurait de graves répercussions pour l'agriculture. S'ajoute à cela que la conclusion du cycle de Doha ne permettrait ni de réduire les coûts de production, ni de trouver de nouveaux débouchés. Étant donné que l'influence de la Suisse sur le résultat des négociations est limitée et qu'il est peu probable qu'une majorité soutienne un retrait de notre pays des accords de l'OMC, il convient de négocier un accord de libre-échange avec l'UE et de concrétiser les mesures d'accompagnement nécessaires.
- L'UE compte un grand nombre de consommateurs disposant d'un fort pouvoir d'achat, et il existe un marché prometteur pour les produits issus de la détention de vaches allaitantes. La réduction de toutes les entraves tarifaires et non-tarifaires au commerce facilitera l'accès à ce marché.

Vu cette évolution, l'ASVNM approuve le fait que de nouvelles options soient étudiées pour l'évolution de la politique agricole. Nous souhaitons nous engager activement et suffisamment tôt en faveur de conditions cadres favorables à l'économie animale. Pour cette raison, le comité a décidé à l'unanimité d'adhérer à la *Communauté d'intérêts pour le secteur agro-alimentaire suisse*. Une « guerre de tranchées » empêcherait toute défense efficace et crédible de nos intérêts.

Les avantages et les désavantages ne pourront être évalués que lorsque les négociations auront débouché sur un résultat concret. L'ASVNM procédera à une nouvelle évaluation de la situation en temps voulu. Certains cercles ont déjà annoncé qu'ils lanceraient un référendum facultatif, afin que le peuple puisse voter sur le projet.

L'ASVNM estime que les négociations doivent tenir compte des éléments suivants:

- Baisse des coûts: La baisse des prix à la production nécessite une réduction des coûts de production. Pour cela, la filière entière, à savoir également les secteurs en amont et en aval, doivent être intégrés au processus. Autres facteurs pour faire baisser les coûts: autorisation des importations parallèles, introduction du principe du cassis de Dijon et réduction systématique de certaines dispositions légales suisses.
- Mesures de la Confédération: L'impact sur les familles paysannes doit être présenté clairement. Les nécessaires mesures d'accompagnement doivent être garanties à l'avance et complètement. La Suisse doit pouvoir continuer à aménager sa politique agricole de manière autonome.
- Nouveaux marchés: De nouveaux marchés doivent être développés pour les produits suisses de haute qualité. La branche doit s'engager dans ce domaine, et les mesures publiques de promotion des ventes doivent être élargies à cet effet.
- Positionnement: La plus-value des produits suisses dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la déclaration et des dispositions sanitaires doit être clairement reconnaissable pour les consommateurs, ou alors les produits importés doivent être soumis aux mêmes exigences.
- Partenariat: La branche doit assumer pleinement ses responsabilités économiques et sociales et continuer à défendre des prix à la production équitables. Il est important que la transformation et la commercialisation de produits suisses restent une priorité dans la branche à l'avenir.

Comité de l'ASVNM